

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je soumetts à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1999 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant d'un montant égal les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception des comptes 60, 61, 62 sauf 621, 637 et 713 qui forment le chapitre 011 "charges à caractère général" et des comptes 621, 63, 631 et 633 qui forment le chapitre 012 "charges de personnel".

I - BUDGET PRINCIPAL - Section de fonctionnement -

Le réseau de villes, piloté par l'administration communautaire, comporte un pôle numérique et un pôle biotechnologique. A ce titre, il serait utile que le Grand Lyon puisse participer au 6° carrefour européen des technologies et de la compétitivité organisé, dans le cadre du salon TEC, par la ville de Grenoble, du 12 au 14 octobre prochain. Le financement de cette manifestation, d'un montant de 0,200 MF, serait assuré pour moitié par la ville de Grenoble et pour l'autre sur les crédits ouverts au budget de la communauté urbaine de Lyon (renvoi n° 1).

Des ajustements de la prévision budgétaire apparaissent indispensables pour assurer la cohérence des inscriptions avec les besoins exprimés en matière d'aménagement urbain. Il est donc proposé d'une part de diminuer les recettes de fonctionnement pour 3,954 MF, avec une répercussion équivalente sur les crédits ouverts en dépenses (renvoi n° 2), d'autre part, de transférer en section d'investissement 8,711 MF (renvoi n° 3).

L'avoir émis par la société ICARE pour les prestations réalisées en 1998, est affecté aux crédits de sous-traitance informatique en totalité, soit 1,047 MF (renvoi n° 4).

En ce qui concerne le réseau mutualisé de télécommunication, le montant de la participation versée au SYTRAL, par la Communauté urbaine de Lyon au titre du raccordement aux fibres du métro, pour le compte des opérateurs télécom, doit être réévalué de 1,340 MF. Le financement de cette mesure est assuré par un redéploiement des crédits d'études affectés à cette opération, au budget primitif 1999 (renvoi n° 5).

Par ailleurs, des régularisations d'écritures doivent être effectuées :

- d'une part, pour un rachat en bourse effectué en 1987 : les titres rachetés pour une valeur actualisée à 9,562 MF, ont néanmoins éteint la dette de la Communauté s'élevant à 10,172 MF, valeur d'emprunt de ces titres. Il convenait donc de constater le produit financier réalisé à l'occasion de cette transaction soit + 0,610 MF en recette de fonctionnement. Cette régularisation vous est proposée aujourd'hui (renvoi n° 6),

- d'autre part, pour la participation de 0,095 MF versée à l'Opac du Rhône sur un compte 16 au lieu d'être comptabilisée en subvention de fonctionnement (renvoi n° 7).

Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement (en F) - tableau n° 1 -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 1			
compte 622 800 fonction 90	+ 200 000,00		
compte 022 000 fonction 01	- 100 000,00	compte 747 400 fonction 90	+ 100 000,00
renvoi n° 2			
compte 657 140 fonction 824	- 242 197,21	compte 747 800 fonction 824	- 2 983 354,00
compte 657 210 fonction 824	- 1 293 025,00	compte 747 800 fonction 824	- 340 000,00
compte 657 280 fonction 824	- 241 164,00	compte 747 400 fonction 824	- 630 780,00
compte 617 100 fonction 824	- 50 000,00		
compte 622 600 fonction 824	- 59 129,00		
compte 622 800 fonction 824	- 1 914 564,79		
compte 623 100 fonction 824	- 154 054,00		
renvoi n° 3			
compte 657 180 fonction 833	- 1 500 000,00		
compte 657 110 fonction 824	- 4 500 000,00		
compte 657 140 fonction 824	- 857 802,79		
compte 622 800 fonction 824	- 1 853 471,10		
compte 023 000 fonction 01	+ 8 711 273,89		

renvoi n° 4			
compte 611 800 fonction 020 opération 0112	+ 45 639,87	compte 773 000 fonction 01	+ 1 046 619,87
compte 611 100 fonction 020 opération 0112	+ 1 000 980,00		
renvoi n° 5			
compte 617 100 fonction 020	- 900 000,00		
compte 615 610 fonction 020	- 440 000,00		
compte 657 370 fonction 020	+ 1 340 000,00		
renvoi n° 6			
compte 022 000 fonction 01	+ 610 320,00	compte 768 000 fonction 01	+ 610 320,00
renvoi n° 7			
compte 022 000 fonction 01	- 94 862,61		
compte 657 170 fonction 01	+ 94 862,61		

II - BUDGET PRINCIPAL - Section d'investissement -

Comme pour chaque décision modificative présentée au conseil depuis la mise en place de la nomenclature M 14, de nombreux mouvements vous sont proposés dans cette section, pour entériner les transferts entre les comptes 20 "immobilisations incorporelles", 21 "immobilisations corporelles", 23 "immobilisations en cours" et 45 "travaux pour le compte d'un tiers".

Aujourd'hui, les montants correspondants représentent au total une enveloppe de 26,5 MF. Ils affectent des projets de développement économique, de déplacements urbains, d'écologie, d'urbanisme et de développement social des quartiers pour abonder des crédits d'acquisition de divers matériels de voirie et de propreté, de logiciel technique et de fonciers, la plantation d'arbres d'alignement et l'aménagement de terrains libérés, l'agencement de bâtiments, de travaux de voirie et de signalisation lumineuse, le financement des frais d'études opérationnelles, la réalisation de travaux sous mandat. Le plus souvent, ces transferts sont proposés dans la même opération. C'est ainsi que certains mouvements diminuent au total la prévision des crédits du tronçon nord du périphérique de 6,12 MF, du pôle de développement de la zone industrielle de Neuville et de Genay pour 1,33 MF ou encore les inscriptions de travaux pour le compte de tiers dans le cadre du DSU Terraillon à Bron à hauteur de 0,80 MF.

Les principaux mouvements de dépenses financent l'acquisition de mobiliers urbains destinés aux emplacements des stations de taxis (1,22 MF), l'achat d'un tènement pour la construction d'un parc de stationnement rue de la Vieille à Lyon 1° (1,2 MF), la poursuite des emprises foncières pour la coulée verte de la porte des Alpes à Saint Priest (2,10 MF) et celles qui concernent le projet de Perrache Confluent à Lyon 2° ainsi que les études qui s'y rapportent (3,18 MF), l'engagement d'études techniques relatives à l'aménagement du boulevard scientifique de Gerland à Lyon 7° (1,94 MF), la mise en place d'installations pour la déviation de la circulation des véhicules rues Lacassagne et Trarieux, boulevard Pinel à Lyon 3° induite par les travaux pour le tramway (1,2 MF). La nature des travaux de la cité Arc en ciel à Vaulx en Velin a été modifiée, les crédits mis en place au budget primitif sur un compte de tiers, sont transférés sur un compte de travaux de voirie (0,58 MF). Pour le D.S.U. la requalification de l'avenue de l'Europe à Rillieux la Pape et le traitement des espaces extérieurs de la cité Langlet Santy à Lyon 8° démarrent à l'automne et mobilisent 1,31 MF. Ils sont financés à partir de plusieurs autres opérations de DSU (renvoi n° 8).

Le point suivant concerne la régularisation d'avances de trésorerie effectuées dans le cadre de conventions de mandat. Pour l'une d'entre elles, il s'agit d'une écriture antérieure à 1997 qu'il est souhaitable de corriger par une annulation partielle de mandat pour 796,15 F (renvoi n° 9).

Il est également prévu d'inscrire de nouvelles avances à payer (en dépense) et leur régularisation (en recette) pour l'exercice en cours. Ces écritures concernent des opérations d'urbanisme et de DSU ; elles augmentent les crédits d'investissement de 6,87 MF (renvoi n° 10).

La mise en œuvre des déménagements et des réaménagements des locaux communautaires depuis le début de l'année nécessite un complément d'inscription de 7,5 MF sur l'exercice 1999. Un premier redéploiement a permis de transférer par virement une partie de cette somme, à partir des budgets de la direction de la voirie et de la mission grands projets. Il reste à abonder de 1,8 MF la ligne destinée à l'acquisition de divers matériels et mobiliers pour solder cette opération. Dans ce but, une proposition de transfert vous est présentée à partir des crédits ouverts pour les travaux des zones de péage du tronçon nord du périphérique (renvoi n° 11).

Dans la même optique de réorganisation des crédits en ce milieu d'exercice comptable, la direction de la propreté a identifié un besoin supplémentaire de 2,10 MF pour faire face aux mandatements que va générer le programme d'acquisitions de locaux neufs pour les services territoriaux. Le transfert de 1,17 MF peut être assuré, dans le cadre de l'opération pour les dépôts des services urbains, à partir de la dépense ouverte pour l'aménagement de bâtiments ; le solde est mis en place par virement (renvoi n° 12).

Le redéploiement des crédits du développement urbain a permis d'identifier des économies, en section de fonctionnement, sur les dépenses de rémunération et des disponibles sur les crédits ouverts pour le versement de subventions. L'ensemble représente une diminution de 8,71 MF et une augmentation de l'autofinancement, ce qui permet, en section d'investissement, d'affecter un complément de financement pour la poursuite du programme foncier de l'opération " Perrache Confluent " à Lyon 2° (4,9 MF), le traitement de la rue Marietton à Lyon 9° au titre des mesures d'accompagnement du tronçon nord du périphérique (2 MF), les aménagements à réaliser dans le cadre du mandat de travaux du quartier Lenotre et de la place Boileau à Rillieux la Pape (1,1 MF), les travaux de la place du 8 mai 1945 à Lyon 8° (0,67 MF).

Par ailleurs, les inscriptions ouvertes pour des travaux de voirie, le versement et la régularisation d'avances de trésorerie, pour le DSU Terrailon à Bron font l'objet d'une annulation de crédit. En effet, la tranche opérationnelle 1999 des aménagements pour le centre commercial "Plein ciel Bellevue" est reportée en 2000. L'annulation qui en résulte, en dépense et en recette, représente 1,24 MF (renvoi n° 13).

En matière d'espaces publics, la Communauté urbaine a lancé en 1997, le projet de requalification des places Sublet et Barbusse dans le centre ville de Vénissieux. Compte tenu du déroulement de ce projet, la programmation du chantier proprement dite est, elle aussi, envisagée pendant l'année 2000. Il est donc préférable d'annuler les crédits ouverts au budget primitif pour 1,875 MF, en dépense comme en recette, puisqu'il s'agit de travaux réalisés pour le compte de la Commune (renvoi n° 14).

Des mouvements sont présentés dans ce rapport pour régulariser des écritures de 1987 et 1988 sur les comptes 163 et 168. Il s'agit de rectifier les imputations utilisées à tort sur ces comptes de dette ou d'enregistrer le produit exceptionnel résultant du remboursement d'un emprunt obligataire. Ces inscriptions ont une contrepartie en fonctionnement ; elles supposent également une diminution de la sûreté budgétaire, en section d'investissement, de 0,52 MF (renvoi n° 15).

L'assemblée délibérante a approuvé le 25 mars 1999 une convention avec l'Immobilière Carrefour. Pour assurer l'extension du centre commercial de Vénissieux et de son parking, cette société s'est engagée à financer une partie des travaux communautaires de réaménagement de la rue Louis Jouvét dont le tracé doit être modifié. Cette participation peut être budgétée pour son montant total soit 1,32 MF. La contrepartie est affectée à la dépense correspondante (renvoi n° 16).

Il est également nécessaire de prévoir l'inscription de participations d'aménageurs au programme des équipements publics des PAE Naive à Saint Genis Laval (0,07 MF) et de Vallon des Prés à Sainte Foy les Lyon (0,02 MF). La contrepartie de ces recettes nouvelles peut être affectée au poste de dépense pour les acquisitions foncières du projet "Perrache Confluent" qui fait déjà l'objet de plusieurs propositions dans ce rapport (renvoi n° 17).

Les modalités de participation de la Communauté urbaine au projet "Voix-Données-Images-Multimédia" lié à l'implantation de l'Ecole Normale Supérieure à Lyon 7° ne sont pas finalisées. Cependant, au titre de l'exercice en cours, il est indispensable de prévoir, en complément des crédits déjà ouverts, une somme de 15 MF pour le paiement des opérations qui ont démarré. Le financement est dégagé des crédits ouverts pour le mandat de travaux concernant la construction de l'école. Le mouvement correspondant vous est présenté au renvoi n° 18.

Les autres mouvements en investissement concernent des régularisations d'écritures pour 0,29 MF et, notamment, l'annulation de mandats sur exercice antérieur qui doivent faire l'objet de rémissions (renvoi n° 19).

L'ensemble des mouvements proposés dans cette section aboutit à augmenter de 10,17 MF la prévision du budget principal.

Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement (en F) - tableau n° 2 -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 8			
compte 218300 fonction 020 opération 0327 projet 5S	- 558 244,28		
compte 203100 fonction 020 opération 0327	+ 558 244,28		
compte 231510 fonction 822 opération 0389 Mions rue de l'Egalité	- 80 000,00		
compte 212100 fonction 822	+ 80 000,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0376 fonds initiative communale	- 270 000,00		
compte 215110 fonction 822 opération 0376	+ 196 000,00		

compte 212100 fonction 822 opération 0376	+ 74 000,00		
compte 203100 fonction 824 opération 0368 Marcy l'Etoile liaison RD30-123	- 600 000,00		
compte 231510 fonction 824 opération 0368	+ 600 000,00		
compte 231510 fonction 824 opération 0347 Vallée de la chimie	- 476 701,65		
compte 203100 fonction 824 opération 0347	+ 261 430,65		
compte 203100 fonction 824 opération 0179 Requalification zone industrielle	+ 215 271,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0330 Lyon 7 ^e avenue Jean Jaurès	- 150 000,00		
compte 215220 fonction 821 opération 0330	+ 150 000,00		
compte 231510 fonction 824 opération 0328 Lyon 9 ^e Quartier Vaise centre	- 300 000,00		
compte 203100 fonction 824 opération 0328	+ 300 000,00		
compte 231510 fonction 824 opération 0316 Lyon 9 ^e quartier de la gare	- 160 000,00		

compte 215110 fonction 824 opération 0328	+ 160 000,00		
compte 231510 fonction 824 opération 0179	- 25 000,00		
compte 212100 fonction 824 opération 0179	+ 25 000,00		
compte 212100 fonction 822 opération 0325 Saint-Priest Chemin Pierre Blanche	- 60 000,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0325	+ 60 000,00		
compte 231510 fonction 824 opération 0341 Lyon 1 ^{er} dépl. Lub. Portes Croix Rousse	- 300 000,00		
compte 218300 fonction 020 opération 0324 Ouverture système information com.	+ 300 000,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0313 Aménagement personne à mobilité réduite	- 20 000,00		
compte 215210 fonction 821 opération 0313	+ 20 000,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0283 Tramway espaces publics	- 1 200 000,00		
compte 215210 fonction 821 opération 0283	+ 1 200 000,00		

compte 231510 fonction 822 opération 0190 TNP mesures d'accomp. opération 0189 TNP périph. échangeurs	- 380 952,00 - 1 460 000,00		
compte 231520 fonction 821 opération 0189	- 100 000,00		
compte 203100 fonction 824 fonction 822 opération 0264 Lyon 7 ^e Boulevard scientifique	+ 1 601 452,00 + 339 500,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0189	- 790 000,00		
compte 203100 fonction 824 opération 0179 opération 0281 Caluire requalification Zone industrielle	+ 648 800,00 + 141 200,00		
compte 231510 fonction 824 opération 0203 Revitalisation des centres	- 70 000,00		
compte 211800 fonction 824 opération 0281	+ 70 000,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0370 TNP réaménagement péage La Pape Vaise	- 2 100 000,00		
compte 211100 fonction 824 opération 0207 Saint-Priest coulée verte	+ 2 100 000,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0190	- 730 000,00		

compte 215210 fonction 821	+ 330 000,00		
compte 215220 fonction 821	+ 150 000,00		
compte 215110 fonction 822 opération 0190	+ 250 000,00		
compte 231520 fonction 821 opération 0189	- 1 200 000,00		
compte 211800 fonction 824 opération 0192 Parcs de stationnement	+ 1 200 000,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0190	- 85 000,00		
compte 212100 fonction 824 opération 0207	+ 85 000,00		
compte 215830 fonction 020 opération 0114 Mobilier matériels	- 28 341,00		
compte 205100 fonction 020 opération 0114	+ 28 341,00		
compte 231210 fonction 020 opération 0111 Domaine privé	- 150 000,00		
compte 212800 fonction 020 opération 0111	+ 150 000,00		
compte 231540 fonction 821 compte 231510	- 29 400,00		
fonction 822 opération 0024 Mions rue Ferrus Charbonnier	- 26 599,00		
compte 212100 fonction 822 opération 0024	+ 55 999,00		

compte 231510 fonction 822 opération 0036 Aménagement stations taxis	- 1 222 350,00		
compte 215220 fonction 821 opération 0036	+ 1 222 350,00		
compte 231510 fonction 824 opération 0001 Lyon 7 ^e secteur Gerland	- 10 000,00		
compte 215110 fonction 824 opération 0001	+ 10 000,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0043 Aménagement sécurité groupes scolaires	- 100 000,00		
compte 215220 fonction 821 opération 0043	+ 100 000,00		
compte 211200 compte 212100 fonction 822 opération 0034 Voirie de proximité	- 1 442 542,92 - 816 427,97		
compte 231510 fonction 822 opération 0034	+ 2 258 970,89		
compte 215110 fonction 822 opération 0283	- 322 276,80		
Tramway espaces publics compte 215210 opération 0283 fonction 821	- 33 489,16		
compte 231510 fonction 822 opération 0283	+ 355 765,96		
compte 231510 fonction 822 opération 0028 Saint-Priest BUE	- 1 500 000,00		

compte 215110 fonction 822 opération 0028	+ 1 500 000,00		
compte 205100 fonction 020 opération 0112 Moyens informatiques	- 25 000,00		
compte 218400 fonction 020 opération 0114 Mobilier matériels	+ 25 000,00		
compte 205100 fonction 020 opération 0251	- 300 000,00		
compte 218300 fonction 020 opération 0251	+ 300 000,00		
compte 231510 fonction 822 opération 0040 Aménagement cyclables	- 385 000,00		
compte 215210 fonction 821 opération 0040	+ 385 000,00		
compte 231510 fonction 824 opération 0267 Lyon 8° Langlet Santy	- 21 150,27		
compte 458 156 fonction 824 opération 0267	+ 21 150,27		
compte 458 146 fonction 824 opération 0046 DSU Bron Parilly	- 323 434,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0048 Décines DSU Le Prainet	+ 300 202,76		
compte 215 110 fonction 824 opération 0050 Lyon 8° DSU Mermoz	+ 23 231,24		

compte 458 111 fonction 824 opération 0057 Saint-Fons° DSU Arsenal	- 81 497,32		
compte 212 100 compte 215 110 fonction 824 opération 0050	+ 80 000,00 + 1 497,32		
compte 231 510 fonction 824 opération 0284 Neuville Genay ZI	- 1 328 000,00		
opération 0066 Fontaines Saint-Martin	- 88 067,51		
opération 0266 Saint-Priest Porte des Alpes	- 45 000,00		
opération 0036 Stations de taxis	- 1 000 000,00		
compte 231 540 fonction 821 opération 0418 Mions ZAC Pesselière	- 26,00		
compte 211 800 fonction 824 opération 0242 Perrache confluence	+ 2 461 093,51		
compte 231 510 fonction 824 opération 0242	- 723 600,00		
compte 203 100 fonction 824 opération 0242	+ 723 600,00		
compte 458 148 fonction 824 opération 0049 Fontaines Saint Martin DSU	- 848 000,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0049	- 700 000,00
compte 212 100 fonction 824 opération 0056	+ 148 000,00		
compte 458 147 fonction 824 opération 0046	- 481 000,00		

compte 458 156 fonction 824 opération 0267	+ 21 210,48		
compte 215 110 fonction 824 opération 0056	+ 97 000,00		
compte 215 210 fonction 821 opération 0056	+ 25 000,00		
compte 212 100 fonction 824 opération 0056	+ 337 789,52		
compte 458 112 fonction 824 opération 0051	- 700 000,00		
compte 458 149 fonction 824 opération 0056	- 1 000 000,00		
compte 458 124 fonction 824 opération 0056	+ 1 700 000,00		
compte 458 141 fonction 824 opération 0060 Vaulx en Velin DSU	- 581 730,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0060	+ 581 730,00		
compte 231 510 fonction 824	- 1 000 000,00		
compte 231 540 fonction 821 opération 0347	- 775 500,00		
compte 212 100	+ 1 514 000,00		
compte 203 100 fonction 824 opération 0347	+ 261 500,00		
compte 231 320 fonction 020 opération 0404 Lyon 3° Immeuble Le Clip	- 112 362,79		

compte 213 180 fonction 020 opération 0404	+ 112 362,79		
renvoi n° 9			
compte 238 100 fonction 824 opération 0065 Craponne PAE place centrale	+ 420 000,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0065	+ 420 000,00
compte 211 500 fonction 824 opération 0197 Lyon 2 aménagement Perrache Sud	+ 250 000,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0197	+ 250 000,00
compte 020 000 fonction 01	+ 796,15	compte 238 100 fonction 824 opération 0284 Neuville Genay requalification Z.I.	+ 796,15
renvoi n° 10			
compte 238 100 fonction 824 opération 0054 Oullins DSU	+ 310 000,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0054	+ 310 000,00
compte 238 100 fonction 824 opération 0065 Craponne PAE place centrale	+ 419 381,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0065	+ 419 381,00
compte 238 100 fonction 824 opération 0087 ZAC du Tonkin 3 Villeurbanne	+ 3 031 000,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0087	+ 3 031 000,00
compte 238 100 fonction 824 opération 0088 ZAC Wilson Charpenne	+ 1 500 000,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0088	+ 1 500 000,00
compte 238 100 fonction 811 opération 0208 Saint-Priest bassin minerve	+ 1 412 820,00	compte 238 100 fonction 811 opération 0208	+ 1 412 820,00

compte 238 100 fonction 811 opération 0418 Mions ZAC Pesselière	+ 200 000,00	compte 238 100 fonction 811 opération 0418	+ 200 000,00
renvoi n° 11 compte 231 510 fonction 822 opération 0370 compte 218 400 compte 215 830 fonction 020 opération 0114	- 1 800 000,00 + 1 000 000,00 + 800 000,00		
renvoi n° 12 compte 231 310 compte 213 180 fonction 813 opération 0108 divers bâtiments	- 1 170 000,00 + 1 170 000,00		
renvoi n° 13 compte 458 124 compte 458 125 fonction 824 opération 0056 Rillieux ville nouvelle DSU compte 231 510 fonction 824 opération 0472 Lyon 8° place du 8 mai 45 compte 211 800 fonction 824 opération 0242 compte 231 510 compte 215 110 fonction 822 compte 215 210 fonction 821 opération 0190	+ 400 000,00 + 700 000,00 + 667 384,64 + 4 943 889,25 + 1 200 000,00 + 400 000,00 + 400 000,00	compte 021 000 fonction 01	+ 8 711 273,89

compte 458 140 compte 238 100 fonction 824 opération 0047	- 1 211 589,52 - 32 410,48	compte 238 100 fonction 824 opération 0047	- 1 244 000,00
renvoi n° 14 compte 458 142 fonction 823 opération 0156 Vénissieux places Sublet et Barbusse	- 1 875 000,00	compte 458 242 fonction 823 opération 0156	- 1 875 000,00
renvoi n° 15 compte 020 000 fonction 01 compte 163 000 fonction 01	- 515 457,39 + 610 320,00	compte 168 760 fonction 01	+ 94 862,61
renvoi n° 16 compte 231 510 fonction 822 opération 0034 voirie de proximité	+ 1 315 000,00	compte 132 800 fonction 822 opération 0034	+ 1 315 000,00
renvoi n° 17 compte 211 800 fonction 824 opération 0242	+ 361 109,00	compte 134 300 fonction 824 opération 0069 Sainte-Foy PAE Vallon des prés opération 0070 Saint Genis PAE Naive	+ 201 856,00 + 159 253,00
renvoi n° 18 compte 458 115 fonction 23 opération 0196 ENS compte 458 152 fonction 23 opération 0196	- 15 000 000,00 - 15 000 000,00		

renvoi n° 19			
compte 020 000 fonction 01	+ 236 010,66		
compte 231 310 fonction 113 opération 0103 nouveaux centres intervention SDIS	- 2 653,20	compte 231 560 fonction 831 opération 0072 aménagement fluviaux	+ 233 357,46
compte 231 510 fonction 824 opération 0060 Vaulx-en-Velin DSU	+ 54 270,00	compte 458 141 fonction 824 opération 0060	+ 54 270,00
compte 020 000 fonction 01	+ 1 204,42	compte 231 520 fonction 821 opération 0189 TNP échangeurs	+ 1 204,42

III - MOUVEMENTS INTERBUDGETAIRES -

Dans le cadre de la valorisation de la vallée de la chimie, entrée sud de Lyon, les travaux d'assainissement du site sont entrepris à hauteur de 1,2 MF en 1999.

La relocalisation de la société Air Liquide sur le site d'Yvours, à Irigny-Pierre Bénite, entraîne des travaux d'assainissement s'élevant à 1,970 MF. L'extension du site sous Gournay à Feyzin s'accompagne de travaux d'adduction d'eau potable (0,243 MF HT).

A Lyon 3°, la réalisation de l'espace Dauphiné nécessite le dévoiement du collecteur situé dans le périmètre de l'esplanade pour un montant de 0,5 MF.

A Limonest, l'aménagement du pôle de développement économique TECHLID nécessite un complément de crédit de 0,072 MF pour l'assainissement de la zone. A Saint Germain au Mont d'Or, les travaux d'assainissement s'élèvent à 489 KF.

Les crédits initialement prévus en investissement dans le budget principal doivent être transférés dans les budgets annexes des eaux et de l'assainissement. Le prélèvement est diminué de 4,474 MF.

Un complément de financement (0,6 MF) pour les travaux d'adduction d'eau potable, sous le boulevard urbain sud à Saint Priest, Porte des Alpes, est à prévoir dans le budget des eaux. Il peut être assuré par le disponible sur la même opération, dans le budget de l'assainissement, au titre des travaux primaires.

Exercice 1999 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires (en F) - tableau n° 3 -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
budget principal			
opération 0347 fonction 824 compte 231 510	- 1 200 000,00		
opération 0332 fonction 824 compte 231 210	- 1 970 000,00		
compte 231 510 opération 0391	- 244 590,38		
opération 0156	- 48 112,77		
opération 0398	- 207 296,85		
opération 0204	- 72 000,00		
opération 0202	- 489 042,00		
opération 0111			
fonction 020 compte 231 210	- 243 000,00	fonction 01 compte 021 000	- 4 474 042,00
fonction 01 compte 023 000	- 4 474 042,00		
compte 657 150 opération 0347	+ 1 200 000,00		
opération 0332	+ 1 970 000,00		
opération 0296	+ 500 000,00		
opération 0362	+ 243 000,00		
budget annexe de l'assainissement			
compte 238 510 opération 0347	1 200 000,00	compte 131 200 opération 0347	1 200 000,00
opération 0332	1 970 000,00	opération 0332	1 970 000,00
opération 0296	500 000,00	opération 0296	500 000,00
opération 0204	+ 72 000,00	opération 0204	+ 72 000,00
opération 0073	+ 489 042,00	opération 0073	+ 489 042,00
budget annexe des eaux			
opération 0362 compte 238 511	+ 293 058,00	opération 0362 compte 131 200	+ 243 000,00
compte 276 200	50 058,00	compte 238 511 compte 276 200	+ 50 058,00 + 50 058,00

budget annexe de l'assainissement			
opération 0339 compte 238 510	- 597 197,35	opération 0339 compte 131 200	- 597 197,35
budget annexe des eaux			
opération 0339 compte 238 511	+ 720 220,00	opération 0339 compte 131 200	+ 597 197,35
compte 276 200	+ 123 022,65	compte 238 511 compte 276 200	+ 123 022,65 + 123 022,65

IV - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'URBANISME EN REGIE DIRECTE -

Mouvements fonciers :

La ZAC "de la Saulaie" à Oullins est aménagée en régie directe par la Communauté. La comptabilisation dans le budget annexe impose la réintégration des écritures passées dans le budget principal, pour les études (0,150 MF) et pour le foncier évalué à 25,8 MF y compris les frais d'acquisition. Ces mouvements sont assimilés à une subvention du budget principal au budget annexe (renvoi n° 20).

Sur la ZAC du parc de Gerland, un terrain récemment acquis, par échange avec un tènement du budget principal, doit être intégré dans le stock des terrains à aménager pour une valeur de 7 MF. Son financement est assimilé à une subvention du budget principal (renvoi n° 21).

La comptabilité de ce budget en classe de stocks prévoit les mouvements d'ordre entre les deux sections dès l'inscription des crédits.

ZAC "de la cité internationale" à Lyon 6° :

Par délibération en date du 8 juillet 1999, vous avez décidé la poursuite de la ZAC de la cité internationale en régie directe et la résiliation de la convention d'aménagement avec la société privée d'aménagement et d'investissement de la cité internationale (SPAICIL). Conformément au dossier modificatif du paz et du programme des équipements publics, je vous propose d'inscrire les crédits d'études (1,8 MF) financés par le premier versement de la SPAICIL à titre de liquidation forfaitaire. Ce budget étant comptabilisé dans les classes de stocks, il convient de prévoir, dès maintenant, les mouvements d'ordre afférents (renvoi n° 22).

Exercice 1999 - décisions modificatives - budgets annexes (en F) - tableau n° 4 -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 20			
budget principal			
compte 020 000 fonction 01	+ 149 691,13	opération 0004 compte 203 100 fonction 824	+ 149 691,13

budget annexe			
opération 0450 fonction 824 compte 604 500 compte 601 500 compte 713 550 compte 355 500	149 691,13 25 827 062,96 25 976 754,09 25 976 754,09	opération 0450 fonction 824 compte 774 000 compte 774 000 compte 713 550 compte 355 500	149 691,13 25 827 062,96 25 976 754,09 25 976 754,09
renvoi n° 21			
opération 0091 fonction 824 compte 601 500 compte 713 550 compte 355 500	 7 000 000,00 7 000 000,00 7 000 000,00	opération 0091 fonction 824 compte 774 000 compte 713 550 compte 355 500	 7 000 000,00 7 000 000,00 7 000 000,00
renvoi n° 22			
opération 0432 fonction 824 compte 604 500 compte 713 550 compte 355 500	 + 1 800 000,00 + 1 800 000,00 + 1 800 000,00	opération 0432 fonction 824 compte 774 000 compte 713 550 compte 355 500	 1 800 000,00 1 800 000,00 1 800 000,00

V - SEM ICARE -

Je soumetts à votre approbation la mise en place de 8125 600 F pour permettre l'acquisition d'actions nouvelles au capital de la SEM ICARE comme proposé par rapport séparé.

Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - tableau n° 5 (en F) -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
compte 020 000 fonction 020	- 8 125 600		
compte 261 000 fonction 020	+ 8 125 600		

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdites décisions modificatives ;

Vu ses délibérations en date des 25 mars et 8 juillet 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus.

2° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 2 005 000 F, à l'association AOTEP, pour l'aménagement de l'esplanade du Château,
- 1 042 645 F, à la ville de Rillieux, pour le centre chorégraphique Maguy Marin,
- 1 010 066 F, à la ville de Vénissieux, pour la médiathèque,
- 729 600 F, à la copropriété Beauséjour Alpes Bellevue à Saint Priest,
- 900 000 F, à l'association ARRADEP pour la gestion de proximité (programme présence),
- 2 617 020 F, à la SERL pour la participation au bilan de la ZAC "Perrache Quai de Saône",
- 1 375 000 F, au Pôle universitaire lyonnais, pour le projet Pagode (0,200 MF) et dans le cadre d'actions technopole (1,175 MF),
- 650 000 F, à l'association CREALYS, dans le cadre du soutien à la recherche et à l'innovation,
- 200 000 F, à l'INSA, pour le plan d'actions technopole (site technopolitain de la Doua),
- 200 000 F, à L'ENS Sciences, pour le plan d'actions technopole (site de Gerland),
- 700 000 F, à l'université Lyon 1°, pour la recherche contre le cancer (hadronthérapie),
- 200 000 F, à l'association Lyon Infocité, pour la mission auprès des industriels du secteur des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC),
- 35 000 F, à l'Ecole de management, pour une action de formation des chercheurs dans le cadre d'actions technopole,
- 300 000 F, à l'université Lyon 3°, pour l'école des arts culinaires et de l'hôtellerie d'Ecully,
- 200 000 F, à l'association des pratiques du développement durable (APDD), pour la création d'un outil national du développement (filière des métiers de l'environnement),
- 270 000 F, à l'Ecole nationale vétérinaire, pour l'élaboration d'un nouveau laboratoire de classe P 3,
- 4 130 000 F, au SDIS pour honorer les engagements pris par la Communauté en 1998,
- 2 500 000 F, à la ville de Lyon, pour la construction du gymnase Ferber (régularisation sur délibération du 11 avril 1994),
- 97 772 F, en complément de la participation versée au SYMALIM en 1999,
- 600 000 F, en complément de la participation versée à l'ADERLY en 1998,
- 200 000 F, au Centre Jacques Cartier, pour intensifier les échanges et promouvoir les activités d'enseignement et de recherche avec le Canada et le Québec,
- 250 000 F, à la ville de Saint Fons pour l'aménagement de locaux d'activité (quartier de l'Arsenal),
- 275 300 F, à l'OPAC du Grand-Lyon pour la gestion de proximité sur le site Lyon-Mermoz,
- 3 420 747 F, à la société HMF, pour la démolition des Grolières à Vaulx en Velin,
- 400 000 F, au Syndicat mixte des monts d'or pour la requalification du site de Giverdy à St Didier au mont d'or,
- 45 000 F, à l'association COBRA pour l'action de médiation sur le centre commercial Terrailon à Bron,
- 1 340 000 F, au SYTRAL, pour les frais de raccordement aux fibres du métro,
- 94 862,61 F, à l'OPAC du grand Lyon,
- 200 000 F, à l'ambassade de Turquie, pour les victimes du séisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,